

Module 8 Mini-Quiz

1. Pourquoi l'interrogatoire d'un enfant est-il différent de celui d'un adulte?
 - a) Les enfants ne sont pas totalement développés, ils peuvent avoir une autre conception du temps comparée à celle des adultes et ne pas comprendre l'urgence d'une situation.
 - b) Les enfants sont de plus petite taille que les adultes, ce qui signifie que la technique d'interrogatoire devrait être adaptée.
 - c) Les enfants et les adultes sont des êtres humains ayant des droits égaux, il n'y a pas de différence dans les techniques d'interrogatoire, sauf en utilisant des termes plus simple.
 - d) L'âge n'est pas important, le genre est le seul élément qui devrait être pris en compte dans la technique d'interrogatoire.

2. Parmi les points suivants, quelle est la pratique inappropriée lorsque vous interrogez un enfant ?
 - a) L'agent de police devrait s'assurer qu'il a bien compris ce que l'enfant dit en posant des questions de suivi et en utilisant les propres mots de l'enfant, par exemple: «tu m'as dit que tu étais blessé, peux-tu m'en dire davantage.
 - b) L'agent de police devrait recueillir autant d'informations que possible, même si l'enfant est fatigué.
 - c) L'agent de police devrait permettre à l'enfant de parler des choses qui ne sont pas directement liées à l'enquête.
 - d) L'agent de police devrait utiliser un langage simple et ne poser qu'une seule question à la fois.

3. Lors de l'interrogatoire d'un enfant, l'UNPOL devrait encourager les agents de la police hôtes à:
 - a) Veiller à ce que l'interprète traduise correctement les mots de l'agent de police et ceux de l'enfant.
 - b) Passer autant de temps que nécessaire pour interroger un enfant, car cette situation est spéciale et il vaut mieux ne pas y mettre fin rapidement même si cela prend toute une journée.
 - c) Évitez à tout moment d'interroger les enfants car ils sont trop jeunes pour être des témoins crédibles.
 - d) Utiliser des terminologies techniques et complexes pour que l'enfant apprenne la bonne manière de discuter des questions de justice pendant l'interrogatoire.

4. La détresse et le choc peuvent être causés par:
 - a) un seul événement.
 - b) une situation continue.
 - c) plusieurs événements au fil du temps.
 - d) Tout ce qui précède.